

INFORMATION AUX PORTEURS DE PARTS DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

« SIENNA ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE ISR »

Paris, le 4 juillet 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « SIENNA ACTIONS EMPLOI RETRAITE SOLIDAIRE ISR » (ci-après « le Fonds »), géré par Sienna Gestion. A ce titre, nous vous informons que votre Fonds fait l'objet d'une évolution.

Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?

SIENNA GESTION a décidé d'apporter au Fonds les modifications suivantes :

- **Evolution de la part « I » (ISIN : FR0010915652) du Fonds :**
 - **Evolution des frais de gestion :**
Les frais directs de la part « I », actuellement fixés à 0,75 % TTC maximum l'an, seront désormais portés à 0,90 % maximum l'an de l'actif net.
 - **Renommage de la part « I » en part « I-C » :**
La part I est renommée par I-C.
- **Création d'une nouvelle catégorie de part FS-C :**
La part « FS-C » (ISIN : FR001400QKV0) nouvellement créée sera réservée aux investissements des OPC gérés par Sienna Gestion.

Un tableau comparatif des éléments modifiés dans le cadre de l'Opération concernant votre Fonds est présenté à la rubrique « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » de la présente lettre.

Quand cette opération interviendra-t-elles ?

La création de la part FS-C et le renommage de la part « I » en « I-C » interviendra sur la valeur liquidative du 22/07/2024. L'évolution des frais de gestion de la part « I » (devenue « I-C ») entrera en vigueur sur la valeur liquidative du 26/08/2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec l'Opération, vous pouvez demander sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 23/08/2024 (avant 15h00).

Quel est l'impact de l'Opération sur le profil de rendement-risque de votre investissement ?

- **Modification du profil de rendement /Risque :** Non
- **Augmentation du profil de risque :** Non
- **Augmentation potentielle des frais :** Oui
- **Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque :** Non significatif¹




Quel est l'impact de l'Opération sur votre fiscalité ?

L'Opération est sans impact sur la fiscalité de votre épargne.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et sur l'évolution de l'exposition du Fonds à une ou plusieurs typologies de risques.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et votre futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant le 26/08/2024	A partir du 26/08/2024	
Frais			
Frais maximum de la part I devenue I-C (ISIN : FR0010915652)	Frais de gestion directs : 0,75% TTC maximum l'an de l'actif net	Frais de gestion directs : 0,90% TTC maximum l'an de l'actif net	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance des Documents d'Informations Clés (« DIC ») et du prospectus du Fonds qui ont pour but de vous fournir les renseignements essentiels et nécessaires à votre prise de décision d'investissement.

Le DIC, ainsi que le prospectus et la fiche Reporting du Fonds sont disponibles sur votre espace client (accès sécurisé via vos identifiant et mot de passe).

Ils sont également disponibles sur simple demande à l'adresse suivante : sienna-gestion@sienna-im.com

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération la meilleure.

SIENNA GESTION

SIENNA GESTION

Membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € |
RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 |
Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com

